

Snes Versailles Infos

Snes Versailles Infos – www.versailles.snes.edu - s3ver@snes.edu

Tél. : 08.11.11.03.84 - Fax : 01.41.24.80.62 - 3 rue Guy de Gouyon du Verger, 94112 Arcueil cedex

BUDGET DE FONCTIONNEMENT DES LYCÉES 2011 : MAINTENIR LA VIGILANCE EN CA !

Editorial

Le CA sur le budget va se tenir dans un contexte éminemment politique. Sur fond de désengagement de l'Etat et de diminution des subventions aux collectivités territoriales, la région a dû arbitrer entre un certain nombre de priorités. Afin de trouver de subventions pour les manuels scolaires, charge qu'elle a décidé d'assurer depuis quelques années du fait de la carence de l'Etat en la matière (encadré ci-contre), elle a décidé de sous estimer le financement des besoins en chauffage et demander aux établissements d'utiliser plus largement les fonds de réserve pour faire face aux frais de viabilisation.

Déjà, en 2010, une dotation insuffisante avait contraint certains lycées à puiser en cours d'année dans leurs fonds de réserve notamment pour payer le chauffage.

C'est pourquoi, les représentants de la FSU, avec ceux de presque toutes les organisations syndicales présentes, ont dénoncé ce budget insincère et insuffisant. A l'initiative de la FSU, le CIAEN a émis un vote contre la DGFL 2011.

Il appartient à chaque CA d'apprécier si la dotation donnée à l'établissement permet de bâtir un budget garantissant un bon fonctionnement de l'établissement durant toute l'année. Dans le cas contraire, le SNES appelle à voter contre le budget 2011. Cette circulaire a pour but de vous fournir tous les éléments pour préparer le CA et y intervenir.



M.-D Odent, J.-F Gay, représentants du
SNES Versailles au CIEN
M.-P. Carlotti, responsable lycée du
SNES Versailles

Les manuels scolaires vont enfin pouvoir être commandés !

150 euros par élève de 2nde, c'est le montant de la somme que la Région s'est engagée à verser aux lycées d'Ile-de-France pour l'achat des manuels scolaires répondant aux nouveaux programmes de lycée. Fléchée, cette dotation devra être dépensée pour commander les ouvrages dans un délai de trois ans. Après une rentrée fortement désorganisée par une réforme précipitée de la classe de seconde, les manuels devraient donc pouvoir arriver courant 2011 dans les établissements scolaires. Dans le cas des lycées polyvalents, s'ajoutent à cette première dotation, 150 euros par élève de 1^{ère} de bac pro et 90 euros par élève de CAP.

Contrairement à ce que le recteur de l'académie de Versailles a pu dire un peu légèrement récemment, le livre n'est pas un outil obsolète pour l'apprentissage en classe, il est complémentaire aux TICE et les enseignants y restent attachés. Contrairement à ce que le ministre Luc Chatel a affirmé en fin d'année dernière, la Région Ile-de-France ne fournit gratuitement les manuels scolaires aux élèves franciliens que par carence de l'Etat, dont le SNES continue à penser qu'il doit prendre en charge ces frais : c'est par une politique nationale de gratuité des manuels scolaires du secondaire que sera assurée une réelle égalité des élèves sur le territoire français.

CONTACTEZ-NOUS

lycee@versailles.snes.edu



Chauffage

Un établissement qui chauffe les salles de cours à 15° pour espérer payer jusqu'à la fin de l'année le chauffage, l'eau et l'électricité, c'est ce qu'on a pu lire dans la presse (*Le Parisien*) fin octobre, avec un appel aux dons : il manque 30 000 euros ! Depuis plusieurs années nous attirons l'attention sur le budget chauffage insuffisant. Si la Région a voté une augmentation de 5,8% dans le budget 2011 (la DGFL), c'est loin de rattraper l'augmentation des prix de l'énergie (jusqu'à 13% pour le gaz). Des lycées ont dû puiser dans leurs fonds de réserve pour assurer le chauffage ce dernier trimestre.

Les dotations « chauffage » (voir PDF « DGFL 2011 » en ligne) de la Région vont être insuffisantes pour l'année 2011. Le budget des établissements, proposé par la Région, n'est ni « sincère », ni « véritable », c'est une des raisons pour voter contre la répartition proposée lors du CA consacré au budget dans votre établissement.

Les informations, ci-dessous, sont faites pour vous aider à préparer le Conseil d'administration qui porte sur l'examen du budget de votre établissement. Il est indispensable de compléter cette lecture par celle du Courrier du S1 n°2 du 18 septembre 2010 (envoyé dans les établissements en supplément de l'US n°699) notamment les pages 30 à 38. Vous pouvez aussi trouver de nombreuses informations dans le Mémento du S1 2010 (pp.39 à 48) disponible auprès de votre section académique.

CA SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DES LYCEES 2011

Le CA de fin novembre 2010 dans les lycées délibère puis vote sur le budget de fonctionnement de l'année civile 2011. C'est le Conseil régional qui subventionne la quasi-totalité du budget, l'État ne prend à sa charge que quelques dotations (bourses, projets spécifiques, fonds sociaux...). L'interlocuteur principal des élus au CA et des sections syndicales sur les questions liées au budget est donc le conseil Régional.

La région adopte ses propres critères (surfaces, effectifs...) pour doter les budgets des lycées (voir explications ci-dessous). La dotation régionale est présentée comme globale aux établissements.

La répartition des dépenses entre les chapitres et les comptes du budget revient donc aux instances du lycée : c'est-à-dire le CA (la commission permanente n'est pas obligatoirement réunie mais on peut en demander la réunion). En tout état de cause, les élus doivent avoir le temps de consulter les personnels avant le CA.

L'examen du budget appartient au domaine d'autonomie d'un établissement et le CA a un rôle décisionnel : les élus peuvent soumettre au vote des

choix différents de ceux proposés par l'agent comptable ou le chef d'établissement au sein de l'enveloppe attribuée.

Au budget 2011 devrait s'ajouter une subvention spécifique de 150 euros par élève de 2^{nde} pour l'achat des manuels scolaires (voir encadré).

ATTENTION, ce sont des « crédits fléchés » : c'est-à-dire que cette subvention ne peut être dépensée que pour l'achat de manuels scolaires (et sur le principe, des manuels de 2^{nde}!). Si cette subvention n'est pas entièrement dépensée, elle ne peut être versée dans les fonds de réserve, elle est mise sur un compte différent (en « classe 4 ») à dépenser dans les 3 ans.

Cette subvention spécifique devrait arriver prochainement dans les établissements selon la Région, nous vous tiendrons informés...



BUDGET DES LYCEES : LA REGION ILE-DE-FRANCE EST VOTRE INTERLOCUTEUR

Outre le budget de fonctionnement, la région est chargée de la construction des lycées, des rénovations et des travaux, de l'entretien, du mobilier, de tous les matériels pédagogiques, des manuels... La dernière loi de décentralisation (13 août 2004) lui donne aussi des compétences dans la mise en œuvre des missions d'entretien, d'accueil de restauration et d'hébergement (internat) des lycées ainsi que la gestion et le recrutement des personnels TOS qui assurent ces missions.

La FSU (pour le SNES-FSU de Versailles: Marie-Damienne Odent et Jean-François Gay) est représentée au CIAEN (Conseil Inter Académique de l'Éducation Nationale), où siègent des représentants des personnels, des parents, des collectivités territoriales, des rectorats des 3 académies d'Ile-de-France.

Le CIAEN examine principalement les budgets des lycées (la « DGFL »), les constructions, rénovations et équipements des lycées, la carte des formations professionnelles. Si dans votre lycée des demandes de travaux ou de subventions traînent trop longtemps, n'hésitez pas à faire remonter ces blocages au secteur lycée du SNES de Versailles, par mail à lycee@versailles.snes.edu. Le SNES soutiendra vos demandes auprès de la Région.



OU TROUVER LE BUDGET DE VOTRE LYCEE ?

Vous pouvez trouver le budget de votre lycée en ligne sur notre site www.versailles.snes.edu / rubrique : Lycées, dans un PDF intitulé «DGFL 2011 », (ou sur le site de la région Ile-de-France : <http://lycees.iledefrance.fr> / rubrique : les dotations budgétaires / PDF « DGFL 2011 »).

La dotation de votre établissement se décompose en 4 tableaux. C'est le **tableau IV qui est le plus important**, c'est un tableau de synthèse des 3 autres tableaux (I, II, III, voir explications ci-dessous) : ce tableau IV donne par établissement les différentes composantes de la dotation globale de fonctionnement.

Tableau I

LES DOTATIONS POUR LES SURFACES

Barèmes établis par rapport aux surfaces pour les chapitres B et C :

- chapitre B : viabilisation et chauffage (pour les surfaces chauffées),
- chapitre C : entretien pour les surfaces bâties et non bâties.

La viabilisation pour 2011 (hors chauffage) est de 4,52 euros par m² chauffé.

Pour un détail précis de votre établissement (avec dotation chauffage) : voir le PDF.

Tableau II

LES DOTATIONS POUR LES EFFECTIFS

Barèmes établis par rapport aux effectifs pour les chapitres A, D et J. Les effectifs sont ceux constatés en 2009/2010 :

- chapitre A : dépenses pédagogiques,
- chapitre D : charges générales,
- chapitre J : enseignement technologique

Les charges de fonctionnement général (chapitre D) sont calculées au prorata des effectifs de chaque lycée :

- 29,69 euros pour les établissements n'ayant pas de charge de location d'équipement sportif
- 34.39 euros pour les établissements qui supportent des coûts de location. Ainsi 4.70 euros par élève peuvent être consacrés à la pratique de l'EPS.

Pour un détail précis de votre établissement : voir le PDF.

Tableau III

LES MESURES COMPLEMENTAIRES

(ne concernent pas tous les établissements)

Garantie d'équilibre : cette garantie permet de maintenir, d'une année sur l'autre, à structure pédagogique constante, une dotation égale (sous réserve que la baisse théorique soit supérieure à 5 000 €).

Dotation Solidarité : majoration de 15% de la dotation de fonctionnement dite "dotation solidarité" aux établissements situés en ZEP, REP ou Sensible par le Ministère de l'Éducation Nationale et aux lycées dont plus de 50% des élèves sont issus de catégories socioprofessionnelles défavorisées, ou 80% d'élèves boursiers (164 établissements sur la région).

Il existe d'autres dotations complémentaires dont un complément de 2 € par élève, introduit dans le chapitre D du barème, pour les frais de communication (connexions informatiques et frais postaux) ; et éventuellement des dotations « MGIEN » et « lycées supports d'annexes médicalisées ».

Pour un détail précis de votre établissement : voir le PDF.

Fonds de réserve

Une centaine d'établissements de la région vont se voir amputer d'une partie de leurs fonds de réserve (jusqu'à 267.000 euros !). La région considère qu'au delà de 4 mois d'exercice du budget, les fonds de réserve sont disproportionnés. Les sommes récupérées (plus de 5 millions d'euros) vont permettre à cette collectivité territoriale de boucler son budget pour les lycées, et d'après elle - et c'est comme cela que ça été présenté aux organisations syndicales lors du CIEN - cela va aussi lui permettre de financer les manuels scolaires...

Si, à la FSU, nous ne défendons pas des fonds de réserve parfois astronomiques, nous ne pouvons accepter que cette méthode soit le moyen de boucler le budget de la Région.

Nous demandons à ce qu'il y ait un « dialogue de gestion » avec les établissements concernés pour voir comment ils pourraient dépenser cet argent le plus utilement possible. Qui plus est l'importance de ces fonds de réserve montre les iniquités de budget entre les différents lycées : certains profitent de « ressources propres » (location de locaux souvent).

Nous demandons que ces ressources propres soient « mutualisées » et équitablement réparties, la Région étant propriétaire des locaux.

Dans le document « DGFL 2011 » mis en ligne sur notre site, vous trouverez le tableau sur les déductions sur les fonds de réserve)

La Région Ile-de-France

DONNE

d'importantes subventions



AUX LYCEES PRIVES, au nom de la loi Falloux :

Lire notre article complet sur le site

www.versailles.snes.edu / rubrique lycées /
art. « Des lycées privés toujours plus riches... ».

QUELLES INTERVENTIONS AU CA ?

Trop souvent le budget est présenté aux membres du CA par le gestionnaire qui lit ligne par ligne, chapitre par chapitre, article par article, la répartition de la dotation avec quelques explications comptables. Cela ne peut suffire : il faut obtenir du chef d'établissement et du gestionnaire une présentation qui fait ressortir les choix (matériels et pédagogiques) pour le fonctionnement de l'établissement. La dotation est calculée par la Région selon un barème (surfaces chauffées, effectifs et mesures complémentaires), elle est présentée globalement, **il n'est pas obligatoire de suivre la répartition proposée par le chef d'établissement : il doit donner les explications de ses choix.** En effet, le chef d'établissement est ordonnateur des recettes et des dépenses en qualité d'organe exécutif de l'établissement, c'est-à-dire qu'**il doit exécuter les décisions du CA** en la matière.

Le rôle des élu-e-s au CA est de faire remonter les besoins (y a-t-il eu des refus d'achat ? les agents manquent-ils de matériel, de produits ?...). Il faut veiller aux crédits pédagogiques : chapitres A et J (enseignement technique) afin qu'ils ne soient pas inférieurs à ce que propose la région (tableau II) et surtout qu'ils soient réellement utilisés **pour que les sommes prévues ne retombent pas dans les fonds de réserve** (à vérifier lors du CA sur le Compte financier qui clôture l'exercice du budget de l'année précédente, CA qui doit avoir lieu avant le 30 avril).

QUEL VOTE ?

Rappelons que la FSU a voté contre la DGFL 2011 proposée par la région...

- **Si vous votez "pour"** vous acceptez la répartition des crédits dans le cadre du montant de la subvention.

- **En revanche vous pouvez voter "contre"** parce que :

- La répartition ne vous convient pas et vous proposez alors une autre répartition que vous soumettez au vote.

- Vous considérez la subvention insuffisante (le chauffage, les crédits pédagogiques...), vous chiffrez alors l'augmentation souhaitée et vous donnez une indication de la répartition de la somme supplémentaire : le CA n'a évidemment pas le pouvoir d'imposer par son vote le montant de la dotation ; cela n'interdit pas cependant un vote « contre » la répartition pour protester en direction de la Région si on estime la dotation insuffisante et donc inadaptée à une répartition correcte.

- **Vous pouvez aussi vous abstenir** ou refuser de voter pour marquer des réserves (même si nous appelons de manière générale à plutôt avoir un vote net « pour » ou « contre »).

- **Vous pouvez aussi mettre au vote une motion** qui conteste la faiblesse de la dotation avec ou sans arguments ; demandez au chef d'établissement qu'il l'envoie au recteur et à la région. Et de votre côté envoyez-la par voie directe (en nous fournissant un double pour que nous puissions vous soutenir).

Les chefs d'établissement essaient souvent de culpabiliser les élus du CA pour obtenir un vote positif.

Le vote sur le budget n'a pas du tout le même sens que le vote sur le compte financier où l'on donne en quelque sorte "quitus" au gestionnaire. Si le vote "contre" est majoritaire, la Région et le rectorat ont un délai d'un mois pour qu'une solution soit trouvée. Des mesures conservatoires permettront à l'agent comptable de faire face dans l'immédiat aux dépenses, une subvention sera forcément donnée à l'établissement, donc l'établissement peut continuer à fonctionner !

MOTION

d'explication de vote contre le budget 2011

Conseil d'Administration du.....2010
Lycée.....

**Les élus, représentant des personnels
du lycée, considèrent que :**

(choisir la formulation adaptée à votre établissement)

- les fonds de réserve de l'établissement ont été amputés sans aucune concertation préalable ce qui met en cause la réalisation de *tel projet*
- la dotation globale de fonctionnement du lycée ne prend pas en compte l'augmentation continue des prix de l'énergie et ne permettra pas de le faire fonctionner durant toute l'année 2011 sans puiser dans d'autres chapitres
- la répartition proposée au CA ne permet pas un bon fonctionnement de l'établissement notamment en matière pédagogique *(développer une argumentation)*

**C'est pourquoi, le Conseil d'Administration
du Lycée.....se prononce
contre le budget prévisionnel 2011**
